



**Région
de Nyon**

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA

Commission des investissements régionaux (Colnv)

CHARGÉE D'ETUDIER LE

**PR 26-2023 DISREN Demande de crédit de 578'996 CHF
pour la 2^e étape de requalification de la Route Suisse
en traversée de localité de Rolle**

Gérard Produit

Le 30 septembre 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués.es,

La Commission des investissements s'est réunie le 22 août pour se pencher sur les préavis 26, 27 et 29 concernés par le DISREN. Étaient présents pour la commission Mme Corinne Besson ainsi que MM. Frédéric Guilloud, Antoine Nicolas et Claude Farine. M. Vadim Rochat était excusé. M. Bruno Dard, membre du Comité de direction en charge de la politique de l'environnement (pour le préavis 27) et M. Boris Mury, secrétaire général, ont présenté les demandes et ont répondu à nos questions, nous les en remercions.

La requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Rolle est une nouvelle tranche du réaménagement de cette artère importante qui longe le lac entre Genève et Lausanne. Pour le moment, les cyclistes peuvent circuler de manière (presque) sécurisée entre Genève et Founex. Nyon a voté un crédit pour réaliser le réaménagement à sa sortie est et Prangins est en passe de le faire. La Confédération vient d'accepter dans le cadre du Projet d'agglomération 4 le financement de la requalification de la route entre Prangins et Gland (tronçon cantonal) et sur la commune de Gland. Bref, cette artère se métamorphose peu à peu au profit de la mobilité douce.

Le crédit demandé concerne un tronçon de 900 m à la sortie est de Rolle, du giratoire Châtelain à celui de la Couronnette (à la frontière avec Perroy), actuellement assez malaisé pour les cyclistes. Sa requalification offrira davantage de confort et de sécurité : des pistes mixtes vélos/piétons de largeur variable de chaque côté de la chaussée, de nouvelles traversées piétonnes nord-sud et des bandes centrales qui faciliteront le tourner-à-gauche. Les arrêts TP seront également mis aux normes.

Le financement de cette requalification est l'une des 4 sous-mesures (traversée de Coppet, entrée de Nyon ouest, traversée de Prangins et traversée de Rolle) de la mesure 12-16 inscrite au Projet d'agglomération 2 du Grand Genève. Une convention signée en 2020 entre les communes vaudoises concernées et la Région a permis de

répartir le cofinancement fédéral (40 %) en fonction des kilomètres. Rolle recevra 664'768 CHF(HT) pour ses 900 mètres sur un montant total de 3'760'000 CHF.

La commune de Rolle a sollicité le soutien du DISREN pour les étapes d'études du projet et de réalisation, soit 4'159'000 CHF. De cette somme sont déduits *les fonds tiers* qui se montent à 1'659'045 CHF (cofinancement fédéral, subvention fédéral et cantonal pour un revêtement phono-absorbant, subvention cantonale à la mobilité douce, cofinancement de Mont-sur-Rolle, etc.). De plus, il s'agit de déduire les éléments d'intérêt purement local (mobilier urbain, 50% de l'éclairage, les plantations) qui représentent 183'972 CHF.

Reste une somme de 2'315'983 CHF qui représentent les coûts de génie civil, de marquage et de signalisation, les honoraires au prorata des coûts de travaux et le 50% de l'éclairage. La somme à la charge *du cercle solidaire* de la Région se monte à 578'996 CHF, soit 25% du total. Elle sera répartie entre toutes les communes membres du DISREN.

Pour la commission, la proposition faite par le Comité de direction lui paraît cohérente et les choix s'inscrivent dans la même ligne de ce qui a été pratiqué dans le passé pour des demandes similaires. Vu ce qui précède, la Commission des investissements régionaux recommande donc d'accepter le préavis 26-2023 du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. D'accorder le crédit de 578'996 CHF pour le financement de la part solidaire DISREN au projet de requalification de la RCI 2^e étape en traversée de localité de Rolle.
2. D'imputer le montant total de CHF 578'996 CHF sur le compte 140.3185
3. D'accepter la participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale

La Commission :

Frédéric Guilloud
Antoine Nicolas
Claude Farine, rapporteur